

Zeitschrift:	Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber:	Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band:	7 (1931-1932)
Heft:	23
Artikel:	L'Église et l'Armée
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-709886

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

wichtigste Arbeit der letzten Wochen bestand darin, für den Vertagungsbeschuß als Zusammenfassung der bisherigen Ergebnisse die geeignete Form zu finden, unter weiterer Hinauschiebung der wichtigsten materiellen Entscheidungen. Dabei wurden die Verhandlungen von einigen Großmächten so ziemlich allein geführt unter Ausschaltung der unzufriedenen Kleinen. Diese machten verzweifelte Anstrengungen, noch vor Torschluß positive Beschlüsse für einen wirklichen militärischen Abbau zu erlangen. In ihrem Namen trat Bundesrat Motta unter andern für das vollständige Verbot der Bombardierungsflugzeuge ein, drang aber damit nicht durch. Ueber die vorzunehmenden Abrüstungsmaßnahmen herrscht noch immer Uneinigkeit. Deutschland macht — und wohl mit Recht — seine künftige Mitarbeit davon abhängig, ob seine Gleichberechtigung mit den übrigen Staaten zweifelsfrei anerkannt wird.

Zeitaufwand und Kosten für die nunmehr annähernd sechs Monate dauernde Konferenz stehen zu dem bis heute erreichten Erfolg kaum im richtigen Verhältnis. So sind bis jetzt eher die Schwarzseher auf ihre Rechnung gekommen, die von der Konferenz von Anfang an nicht viel erwarteten, als die Optimisten.

M.

Le 1^{er} Août

1^{er} Août. Le soir. Sur les sommets, dans les vallées, sur les crêtes, des feux. Feux de joie qui brillent, là haut, là bas, partout, qui se voient de loin, points brillants se détachant sur le fond sombre des forêts de sapins, ou se reflétant dans le miroir de nos lacs; feux qui se répondent comme autrefois ils se répondaient lorsqu'ils annonçaient à travers le pays les nouvelles heureuses ou l'approche des heures graves.

Et voilà que maintenant les cloches se sont mises à sonner. Toutes, à la même heure, dans la Suisse entière, elles se sont ébranlées. Dans les villes, gros bourdons de cathédrales; bourdons aux sons graves, qui nous portent à la réflexion et au recueillement. Dans les campagnes, cloches des églises, aux sons clairs. Dans les montagnes, cloches des chapelles aux sons argentins comme des clarines, qui poussent à la joie. Leurs appels vont, s'enflant, courant dans l'espace, le long des crêtes, le long des vallées, jusque là haut, tout là haut vers les glaciers. Des Alpes à la plaine, au bord des lacs dans toute la Suisse, de Genève à Schaffhouse, du Tessin à Bâle, elles sonnent, les cloches, pour nous inviter à la prière et au recueillement comme aussi à la joie et à la fierté.

Prière de recueillement, car le 1^{er} août doit être pour tout Suisse conscient de ce qu'il est, un retour en arrière, pour revoir d'un coup d'œil le chemin parcouru; un regard en avant, vers l'avenir, pour voir le chemin à parcourir, l'étape à atteindre. Regard droit et clair, regard du citoyen qui n'a pas peur de la tâche à remplir pour le bien supérieur du Pays. Car l'heure est grave; se le cacher serait une lâcheté. Plus que jamais notre pays a besoin de nous. Tous, tant que nous sommes, nous devons travailler pour lui, travailler chacun dans notre petite sphère, travailler pour lutter contre ceux qui ont choisi ce jour sacré du 1^{er} août pour le souiller par des manifestations révolutionnaires et, ainsi, faire un affront à ceux qui ont eu la générosité et la faiblesse de les accueillir. Car, pour certains, il n'y a rien de sacré et ils sont incapables d'avoir la pudeur de respecter ce qui est cher à ceux dont ils sont les hôtes.

Prière et recueillement, car, en ces heures sombres, le pays a, plus que jamais, besoin de nous. Mais, seuls, nous ne pouvons rien.

Seigneur, accorde ton secours

Au beau pays que mon cœur aime.

Oui, veille sur nos montagnes, sur nos plaines, sur nos vallées; veille sur ce pays que nous aimons et, si un jour ces mêmes cloches qui sonnent en ce 1^{er} août,

avaient à sonner le tocsin, donne nous alors la même ardeur et le même courage qui animaient nos ancêtres lorsqu'ils marchaient au combat.

Mais ce que le 1^{er} août nous apporte aussi, c'est la joie et la fierté. Joie, car il nous rappelle le Grutli. Le Grutli, prairie solitaire, entourée de forêts, surplombant le lac, qui vit se sceller l'alliance éternelle d'où naquit la Suisse.

Fierté, car le 1^{er} août nous rappelle aussi ceux dont nous descendons; ceux à qui nous sommes redébables du bonheur d'être Suisses. Ils sont tous là, ceux de Morgarten, de Sempach, de St-Jacques, de Morat, casqués, la croix blanche barrant le pourpoint rouge, la hallebarde au poing. Ils sont là, ceux de Novare, et de Marignan, aux grands feutres empanachés, aux pourpoints tailladés. Les voici, les régiments de France, élégants dans leurs habits de pourpre aux revers bleus, noirs, verts, jaunes ou blancs. Les grands drapeaux flammés, couverts de gloire, claquent au vent. Et enfin, les voilà, ceux de 1914, à l'habit bleu à col rouge, ceux à qui nous devons d'avoir été épargnés par la guerre; les voilà ceux de 1918, morts pour écarter de nous la révolution. Ils sont tous là, avec nous, en ce soir du 1^{er} août. Le sang qui coule en nos veines, c'est le leur. Le pays qui est le nôtre et que nous fêtons, c'est eux qui l'ont fait; c'est l'héritage qu'ils nous ont légué, nous chargeant de le faire plus beau et plus riche et de le léguer à notre tour à nos enfants.

Nous pouvons être fiers d'eux; nous devons en être dignes.

Sonnez, cloches du 1^{er} août, sonnez à toute volée dans la nuit claire. Nous avons entendu votre appel et nous l'avons compris. Les fils seront dignes des pères. Aujourd'hui comme autrefois, tes fils sont prêts, Patrie; prêts à répondre à ton appel, prêts à se donner pour toi, prêts à travailler à ta prospérité; prêts à verser pour toi, s'il le fallait, jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

Lt. J. Calpini.

L'Eglise et l'Armée

Certains vont préchant partout le désarmement et condamnant le service militaire au nom de l'Evangile. Il est intéressant de connaître l'opinion de l'Eglise sur cette importante question, et nous croyons bien faire en vous donnant connaissance d'une circulaire du Conseil Synodal évangélique réformé du canton de Berne.

* * *

Nous avons suivi, ces dernières années, avec une préoccupation croissante le mouvement antimilitariste et appris que l'attitude de certains pasteurs dans ce domaine inquiète les paroisses et trouble la conscience de ceux qui sont appelés au service militaire. Comme cette question a aussi un caractère politique, nous nous sommes abstenus jusqu'ici de nous prononcer.

Mais une missive reçue d'un conseil de paroisse, qui réclame une explication à ce sujet, nous oblige à donner une déclaration.

La guerre mondiale a occasionné des bouleversements non seulement extérieurs, mais aussi intérieurs. Tout homme qui réfléchit sérieusement a été appelé à modifier ses idées.

Qui oserait encore glorifier la guerre comme génératrice de grandes actions? Une semblable opinion n'est plus admise. On s'élève avec horreur contre elle. Les inventions les plus récentes dans la conduite de la guerre (attaques aériennes contre des populations civiles avec emploi de bombes et de gaz toxiques) montrent une telle dégénérescence dans les usages de la guerre, que

la perspective d'une nouvelle conflagration doit effrayer chacun de nous.

La pensée de ces horreurs a fait naître un mouvement très accentué vers l'idée de la paix. Les efforts tendant à liquider les différends entre nations par des tribunaux d'arbitrage et de vaincre la méfiance réciproque par des relations amicales, ont gagné visiblement du terrain. Nous saluons avec joie ces indices pleins d'espoir d'une mentalité nouvelle et envisageons comme une tâche importante des Eglises le devoir de prêcher avec une foi joyeuse la parole qui proclame la réconciliation.

Or, ce désir de paix a eu entre autres pour résultat de déclencher un mouvement qui doit être taxé d'exalté, parce qu'il n'examine pas sous toutes leurs faces les signes des temps et ne tient pas compte des réalités. Il s'agit de l'antimilitarisme, qui considère l'armée comme une institution condamnable, en arrive au refus du service militaire et même encourage les citoyens à s'y soustraire.

L'on assume une grande responsabilité quand on jette la conscience des autres dans le trouble en les mettant en conflit avec le devoir d'obéissance à l'Etat et à l'autorité supérieure, obéissance qui doit être une affaire de conscience. Les serviteurs de l'Eglise nationale bernoise prennent l'engagement de respecter les institutions de l'Etat, c'est-à-dire la législation cantonale aussi bien que la législation fédérale.

L'obligation du service militaire est inscrite dans la Constitution fédérale et développée dans la loi sur l'organisation militaire.

Celui qui veut être serviteur de l'Eglise nationale et jouir des droits attachés à cette fonction, doit rester sur le terrain de la Constitution et des lois qui en découlent. Une attitude de dédain vis-à-vis de cette obligation est considérée avec raison dans une grande partie du peuple comme inconvenante et déloyale. On éprouve une triste impression à voir un pasteur, libéré du service militaire, qui, dans cette situation de tout repos, entraîne d'autres gens à la désobéissance et leur laisse supporter les suites de cette attitude, sans en être lui-même atteint. La grande liberté d'action par la parole et par la plume dont jouit le pasteur augmente sa responsabilité. Nous rappelons ici l'avertissement de l'apôtre Jacques: « Qu'il n'y en ait pas beaucoup parmi vous qui s'érigent en docteurs, car vous savez qu'on s'expose ainsi à un jugement plus sévère. »

Nous devons mentionner ici trois points qui entrent en ligne de compte.

L'importante question suivante se présente à nous:

L'armée est-elle toujours un instrument de violence et d'impérialisme? Ne peut-elle pas avoir aussi pour tâche d'assurer la paix et de protéger les faibles?

Nous nous bornerons à examiner cette question par rapport à notre état politique et à notre peuple.

La Confédération suisse avait autrefois parmi les peuples une position toute différente de celle d'aujourd'hui. Elle mêlait alors sa gloire militaire à la politique guerrière du monde. La défaite de Marignan marque la fin de cette période. La retraite héroïque lui valut le respect de l'ennemi; chez nous se fit jour une prudente estimation de notre propre force. Dès lors commença la politique suisse de la neutralité, tout d'abord sans ostentation, dans la poursuite silencieuse de la paix quand s'élevait la menace de dissensions intérieures. La dernière grande épreuve de la justesse de ce point de vue nous a été fournie par la guerre mondiale. La Confédération suisse s'est attribué le droit de la neutralité armée, et parce qu'elle n'a pas renoncé à son armée,

qu'elle l'a au contraire conservée, elle a assuré la paix au pays et travaillé en vue de la paix. C'est ainsi qu'elle a pu offrir un refuge aux belligérants époussés de diverses nations et éviter que les derniers liens de relations spirituelles entre les partis en guerre fussent complètement brisés. Nous connaissons à peine le nom des promoteurs et des champions de l'idée de neutralité. Nous savons seulement que le nouvel esprit a commencé de souffler il y a quatre cents ans. C'est pourquoi nos soldats ont pu, lors de la guerre mondiale, répondre à l'appel de la patrie et s'acquitter de leur pénible service en toute bonne conscience. Ils étaient réconfortés par la conviction qu'il ne leur était pas demandé autre chose que de préserver leur pays des horreurs de la guerre.

Que serait devenue la Suisse si elle n'avait préparé la défense des frontières et n'y avait pas pourvu dans les jours d'août 1914?

Dans les temps passés, la neutralité de notre pays fut violée à plus d'une reprise par des troupes étrangères. C'est le manque de vigilance et de préparation militaire qui fut toujours la cause de ces événements extrêmement dangereux.

Ceci nous amène aux motifs fondamentaux qui doivent régler notre attitude dans cette question.

Ce n'est pas en vertu d'une décision arbitraire de notre part que nous sommes membres de notre peuple et racinés dans notre patrie, mais en vertu d'un décret divin. L'accomplissement des devoirs qui découlent de cette dépendance, y compris le devoir militaire, ne peut dépendre du bon vouloir des individus. Nous sommes appelés à porter les fardeaux les uns des autres. La guerre, en tant que jugement de Dieu sur l'injustice humaine, est un malheur des plus terribles. Quand un peuple est entraîné malgré lui dans ce malheur, le réfractaire se soustrait à la pénible obligation de l'heure tragique, tandis que le soldat qui remplit fidèlement son devoir se soumet au jugement et porte la part la plus dure et la plus périlleuse.

L'introduction du service civil serait un danger pour l'ensemble du peuple. Le citoyen, qui prétendrait remplir par ce moyen tout son devoir, avancerait en temps de guerre un prétexte sans valeur. Seule une conscience égarée ou trompée peut se soustraire aux devoirs imposés par la nécessité et irrécusables envers la communauté. La conscience chrétienne nous dit que, membres d'un peuple, nous sommes solidaires les uns des autres, appelés à nous entraider et à ne nous séparer jamais dans la détresse et le danger.

C'est en vertu de cette conviction que nous donnons cette déclaration: Nous envisageons la défense de la patrie suisse comme nécessaire pour la conservation de la liberté et de la paix et comme une institution à laquelle nous pouvons, en toute bonne conscience, donner notre assentiment, en vertu de notre volonté de garder la neutralité. Nous considérons dès lors le service militaire comme un devoir non seulement légal mais aussi moral.

Le but de la présente déclaration est d'encourager les membres de notre peuple et notre Eglise nationale évangélique réformée à persévéérer dans ce point de vue.

Le chemin qui fait sortir du chaos des vues humaines, des voeux et des mots d'ordre du jour, c'est Jésus-Christ, notre Seigneur et notre Maître qui, ne place pas au premier plan le changement des circonstances extérieures, mais l'ordre suivant: Convertissez-vous.

Que l'avenir appartienne un jour aux idées nouvelles qui se manifestent, que l'esprit de charité et de

paix venant d'en haut s'empare puissamment des coeurs, influence la politique et transforme les relations humaines, c'est là notre espoir et notre foi.

Tout en vous envoyant le cordial salut que nous pouvons nous adresser mutuellement en tant que confédérés et coreligionnaires, nous recommandons notre patrie et notre Eglise à la protection puissante et miséricordieuse de notre Dieu.

Le Conseil synodal évangélique réformé.

Dans l'artillerie

L'appareil de Baranoff

La guerre mondiale a posé à l'artillerie de grandes exigences, telles que: nouveaux canons, nouvelles munitions, nouvelles méthodes techniques et tactiques; tout ceci afin de s'adapter aux méthodes nouvelles de combat. Une importance particulière a été accordée à la formation des tireurs, car ce problème est d'une importance primordiale. Alors que le pointage et les moyens de liaison sont susceptibles d'être bien exercés, la plus grande difficulté réside dans la formation de ceux qui sont appelés à résoudre et à exécuter personnellement les problèmes de tir. De tout temps on s'est efforcé dans l'artillerie d'exercer les règles de tir au moyen d'un appareil qui place les hommes qui exécutent le tir dans une situation identique à celle dans laquelle ils se trouvent pour les tirs réels. Il fallut un temps assez long jusqu'à ce que fut trouvé un appareil approprié, capable de satisfaire à toutes les exigences, susceptible en particulier de représenter la dispersion et la déviation latérale, et d'être en outre manipulé d'après les commandements réglementaires. L'appareil de tir construit après la guerre par le lieutenant d'artillerie français Baranoff, et qui a été amélioré dans la suite, permet aujourd'hui d'exécuter dans la salle de théorie des problèmes de tir correspondant absolument à la réalité, toutefois avec cette restriction que les effets du tir ne peuvent évidemment pas être observés.

Le relief du champ de tir, d'une superficie de 4 km² environ, à l'échelle de 1:1000, fait partie de la salle de théorie. En même temps, cette salle, de 10 à 12 mètres de longueur sur une largeur de 8 mètres, représente l'emplacement des batteries, ainsi que le lieu d'observation, et est pourvu d'un réseau de coordonnées. L'appareil proprement dit de tir se trouve à côté du relief. Il peut être mis au point mécaniquement pour chaque problème de tir se rapportant à n'importe quel calibre. L'instructeur indique aux hommes de la batterie à quel point de la salle de théorie se trouve la batterie en action, ainsi que le but à atteindre sur le relief. Il commande ensuite les éléments du tir. Les principes fondamentaux pour les manipulations préparatoires sont consignés dans un tableau qui permet une possibilité de combinaisons des plus variées. En considération du fait que la construction de l'appareil, puis la carte représentant l'objectif du tir, ainsi que le terrain pour l'emplacement de la batterie sont calculés minutieusement, il est réellement possible de tirer avec de très bons résultats, quand la préparation du tir et le tir lui-même sont bien exécutés. Chaque coup est représenté par un tampon d'ouate fixé au bout d'une tige qui apparaît au-dessus ou sur le sol, au point précis où se trouverait réellement le point de chute ou d'éclatement du projectile. Les dispersions en profondeur et en largeur sont également mises en évidence. Il est même possible de fixer graphiquement chaque coup.

L'appareil de Baranoff est vraiment une invention ingénieuse; il n'entre pas uniquement en considération

pour les exercices de tir fictifs, mais il peut être employé aussi pour l'enseignement de la théorie de tir, pour des démonstrations sur la dispersion et sur l'influence de la correction. Il constitue un moyen auxiliaire simple et peu coûteux pour la préparation au tir des officiers en dehors du service. Il suffit de trois servants pour manœuvrer l'appareil.

E.

Le congrès communiste du 1^{er} Août interdit

Ainsi que nous l'avions pressenti dans notre dernière livraison, le Conseil d'Etat genevois a pris l'arrêté suivant:

« Considérant que divers journaux suisses et étrangers ont reproduit un appel convoquant pour le 1^{er} août prochain, à Genève, un congrès international de guerre contre la guerre.

Que les principaux organisateurs et participants de ce congrès sont des étrangers affiliés aux organisations communistes les plus actives et qu'il revêt ainsi un caractère nettement communiste.

Que le communisme tend à modifier, en Suisse comme ailleurs, par la violence l'ordre constitutionnel établi souverainement par le suffrage populaire.

Qu'en interdisant une manifestation convoquée et organisée sous l'égide de la révolution communiste, il n'est pas porté atteinte au principe de la liberté de réunion et de parole qu'il appartient de sauvegarder.

Que le Conseil d'Etat, dont la mission est de maintenir l'ordre et la paix publics, à le devoir d'interdire toute manifestation de nature à les troubler.

Vu l'article 88 de la Constitution;

Vu l'article 385, paragraphes 1 et 5 du Code pénal;

Sur la proposition du Département de Justice et Police;

Arrête:

1. Le congrès international annoncé à Genève à partir du 28 juillet est interdit.

2. Le Département de justice et police est chargé de l'exécution de la susdite défense.

3. Les contrevenants seront punis des peines de police, sans préjudice de plus fortes peines en cas de délits.»

Nous attendions cette preuve de bon sens de nos autorités, mais non toutefois sans une pointe de scepticisme, car étant donné les hauts personnages qui étaient annoncés pour prendre part à ce congrès, on pouvait se demander si leurs titres et qualités seraient assez puissants pour influencer notre gouvernement.

Il n'en fut heureusement rien et, telle qu'elle a été prise, la décision du Conseil d'Etat genevois nous satisfait pleinement et surtout nous donne grande confiance quant à l'issue de la lutte que nous avons entreprise contre les prêcheurs de révolution.

Quelle triste figure fit ce pauvre Barbusse, venu tout exprès de Paris avec sa secrétaire pour mettre la dernière main aux préparatifs du congrès, lorsqu'à peine débarqué il apprit que celui-ci était interdit. Il jura comme un Romain en « Rolland » sa moustache et s'écria: « Mille millions de canons! Ils ont lancé Ein...stein dans mon jardin! »

Petites nouvelles

On se souvient sans doute avec quelle peine fut finalement voté au Conseil national, à une très petite majorité, le crédit nécessaire à l'acquisition des masques contre les gaz destinés à notre armée. La presse suisse a suffisamment commenté et relaté ces débats pour que nous n'y revenions pas aujourd'hui, mais néanmoins, nous tenons à relever certaines paroles prononcées en pleine séance par le conseiller national Rochaix. Ce dernier a eu en effet le toupet colossal d'affirmer que cette affaire de masques fut machinée par des munitionnaires qui voulaient faire des bénéfices!

Autrement dit, M. Rochaix estime que le Conseil fédéral, dont on se plaît généralement à reconnaître l'indépendance et l'intégrité, se serait laissé influencer par des fabricants d'armes?

Il faut évidemment être quelque peu déséquilibré ou d'entière mauvaise foi pour prétendre une chose pareille, et le fait d'avoir osé proférer de telles paroles en plein Conseil national méritait ni plus, ni moins une verte réprimande.

M. Rochaix qui essaye de se faire passer pour un idéaliste dont l'antimilitarisme est un acte de foi, perd complètement la tête et s'il désire que nous fassions crédit aux excellentes intentions dont il assure être animé, il doit commencer par étayer ses thèses d'arguments dignes d'un esprit élevé et ne pas faire figure d'agitateur violent.

* * *